ASNR Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection

Décision CODEP-DAJ-2026-064776 du directeur général adjoint en charge des affaires générales de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 2 novembre 2026 modifiant la décision CODEP-DAJ-2025-048076 du 25 juillet 2025 du directeur général adjoint en charge des affaires générales de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection portant délégation de signature aux membres du personnel placés sous son autorité

Le directeur général adjoint en charge des affaires générales,

Vu la décision CODEP-CLG-2025-047946 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 24 juillet 2025 portant délégation de son pouvoir en matière de passation de certaines conventions ;

Vu la décision CODEP-DAJ-2025-048076 du directeur général adjoint en charge des affaires générales de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 25 juillet 2025 modifiée portant délégation de signature aux membres du personnel placés sous son autorité,

Décide :

Article 1er

Le tableau II en annexe de la décision du 25 juillet 2025 susvisée est ainsi modifié :

1° Après la ligne n°14, est insérée une ligne n°14-1 ainsi rédigée :

14-1	PHAN Guillaume	DCIS / SA2S	Adjoint au Chef de service d'analyse et de surveillance en santé	Jusqu'à 25 000€ HT	Jusqu'à 50 000€ HT	Jusqu'à 31 000€ HT	Jusqu'à 25 000€ HT

2° Après la ligne n°44, est insérée une ligne n°44-1 ainsi rédigée :

44-1	SOARES Sandrine	DiLUDDT / SEDR	Adjointe au chef de service démantèlement, assainissement et reprise des déchets	Jusqu'à 25 000€ HT	Jusqu'à 50 000€ HT	Jusqu'à 31 000€ HT	Jusqu'à 25 000€ HT

3° Après la ligne n°47, est insérée une ligne n°47-1 ainsi rédigée :

47-1	TISSOT Bruno	DiLUDDT /STMR	Adjoint au chef du service transport de matières radioactives	Jusqu'à 25 000€ HT	Jusqu'à 50 000€ HT	Jusqu'à 31 000€ HT	Jusqu'à 25 000€ HT

4° La ligne n°89 est ainsi modifiée :

- les mots : « BONNET Jean-Michel » sont remplacés par les mots : « SOUBIRA Jean-Pierre » ;

- les mots : « par intérim » sont supprimés.

Article 2

Le tableau III en annexe de la décision du 25 juillet 2025 susvisée est ainsi modifié :

1° A la ligne n°6, les mots : « LOYEN Jeanne » sont remplacés par les mots : « PHAN Guillaume » ;
2°A la ligne n°52, les mots : « TISSOT Bruno » sont remplacés par les mots : « MALLET Cédric ».

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection.

Fait à Montrouge, le 2 novembre 2026.

Signé par :

Le directeur général adjoint en charge des affaires générales de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection,

Daniel DELALANDE